



OFFRES DE THÈSES SUR SUPPORT DE CONTRAT DOCTORAL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DU PACIFIQUE, UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1) Calendrier prévisionnel de disponibilité des supports au 27.04.2021

Dates	Thème « CRESICA »	Remarques
--	Libre (**)	Démarrage octobre 2021. Possibilité de scinder en 2 demi-supports (*)
--	« Amélioration de la santé »	Démarrage octobre 2021. Possibilité de 2 demi-supports (*)
18 novembre 2022	« Analyse et accompagnement de l'évolution sociétale et institutionnelle »	Démarrage du contrat au plus tard fin janvier 2023.
15 février 2023	« Valorisation du capital naturel : biodiversité, mines et environnement »	Démarrage du contrat au plus tard fin février 2023.
10 mars 2023	Libre (**)	Démarrage du contrat octobre 2023 ?
31 janvier 2024	« Valorisation du capital naturel : biodiversité, mines et environnement » ?	Démarrage du contrat au plus tard fin février 2024 ?
01 mars 2024	« Analyse et accompagnement de l'évolution sociétale et institutionnelle »	Démarrage du contrat octobre 2024 ?

(*) On comprendra par « demi-support » la scission en deux d'un support de contrat doctoral qui permet sur chaque « demi-support » d'avoir un complément de financement de la part d'un partenaire de la thèse qui amènera l'équivalent de la demi-bourse. Celle-ci sera transmise à l'UNC selon des modalités à définir entre l'UNC et le partenaire, et gérée par l'UNC qui, en l'associant au demi-support en fera un seul contrat doctoral. A partir d'un support, il est ainsi possible de recruter deux doctorant(e)s.

(**) La philosophie du support « libre » est de ne pas privilégier un axe CRESICA particulier, tout en donnant la possibilité de voir émerger des sujets fondamentaux (mathématiques, littérature, etc.) qui ne trouvent pas facilement leur place dans les axes prédéfinis. Les sujets fondamentaux sont alors privilégiés.

Deux supports de bourse de contrat doctoral sont disponibles, l'un fléché sur l'axe thématique « amélioration de la santé », l'autre sur support non fléché (« libre » ; cf. tableau ci-dessus) pour un recrutement souhaité au plus tard mi-octobre 2021. Le présent appel à projets est ouvert à partir du lundi 10 mai 2021. Tous les projets devront parvenir au secrétariat de l'EDP (admin_ed@unc.nc), sous format PDF, **au plus tard pour le vendredi 16 juillet 2021 à midi**. Le conseil restreint de l'ED se réunira pour auditionner les candidat(e)s, dans les jours qui suivent et classer les candidat(e)s et projets.

IMPORTANT : Si le support « libre » ne peut pas être pourvu par un sujet de type fondamental (pas de candidat-e, ou association candidat-e/projet jugée non satisfaisante pour entamer un doctorat), le support deviendra automatiquement accessible à un autre sujet/candidat-e. Il en ira de même avec le support fléché « amélioration de la santé », i.e. en l'absence de candidat-e (ou association candidat-e/projet jugée non satisfaisante pour entamer un doctorat), le support deviendra accessible à un autre sujet/candidat-e. Cette possibilité ne changera pas l'alternance des thèmes CRESICA telle que définie dans le tableau précédent : le prochain support « amélioration de la santé » reviendra dans la boucle à partir de 2025, et le support « libre » non pourvu sur un sujet fondamental reviendra dans la boucle également à partir de 2025.

2) Critères d'éligibilité

On attendra un document qui suivra strictement les attendus du modèle joint (soit en SHS au sens large, soit en sciences exactes selon le cas), faisant **clairement apparaître la(les) question(s) de recherche**, le point sur l'état de l'art, mettant en avant l'originalité du sujet proposé au regard de ce qui précède, **mentionnant clairement ce que fera le/la doctorant(e)** (et, le cas échéant, les autres partenaires du projet), les résultats escomptés, un calendrier indicatif permettant d'identifier les différentes phases du travail ainsi que les financements complémentaires (préciser ce qui est acquis et/ou ce qui est en cours de discussion) nécessaires à la réalisation de la thèse (par exemple, coûts d'analyses, matériel ou consommable, etc.) (Cf. fiche de soumission de projet).

Les deux supports de contrat doctoral, l'un fléché sur l'axe thématique « amélioration de la santé » et l'autre sur support non fléché, devront par ailleurs répondre à divers critères généraux :

- Lien avec l'une des thématiques de recherches développées dans l'un ou plusieurs laboratoires du CRESICA (sauf cas des sujets « fondamentaux ») ;
- Le directeur ou le codirecteur de la thèse sera nécessairement un EC-HDR de l'UNC (consulter la liste des HDR de NC sur le site Web de l'ED). Cette condition n'est pas requise pour les UMR dont l'UNC est cotutelle ;
- À chaque projet proposé, il sera obligatoirement associé un(e) candidat(e), et de préférence plusieurs dont les CV seront joints à la demande ;
- Suite aux recommandations du HCERES lors de l'évaluation de l'école doctorale fin 2016, l'ED aura sur chaque proposition un « droit de regard » notamment sur la qualité des CV des candidat(e)s qui pourraient être recruté(e)s. A cette fin, une audition des candidat(e)s sera organisée dans les jours qui suivront la date limite de retour des projets ;
- Les candidat(e)s devront s'engager à s'inscrire à l'EDP-UNC à la date prévue du démarrage du contrat ;
- En cas de propositions multiples émanant d'un même laboratoire, il est souhaité un avis interne ;
- Les candidat(e)s devront, dès la constitution du projet de thèse, se projeter dans leur avenir et donner des pistes pour leur « après-thèse » ;
- À noter également que le conseil restreint de l'ED tiendra compte de divers éléments contextuels comme par exemple le nombre de thèses encadrées ou co-encadrées par le

porteur et, éventuellement, le co-porteur du projet ¹, le nombre de contrats doctoraux déjà obtenus par le porteur (ou co-porteur) du projet, le financement du projet pour assurer les coûts d'enquêtes ou d'analyses (acquis ou en cours d'évaluation...), la contribution du projet au rayonnement régional et international de l'EDP-UNC, la dimension multipartenaires ou encore l'impact du projet pour la Nouvelle-Calédonie (liste non exhaustive).

3) Cas de la mobilité « ERASMUS + » sur Fidji

L'ED informe les porteurs de projet et les candidat(e)s que l'UNC a été lauréate d'un appel à projet dans le cadre « ERASMUS + » qui permet à un(e) doctorant(e) de bénéficier de 5 mois de bourse pour une mobilité sur Fidji. Les projets qui intégreront cette dimension de mobilité sur Fidji, en lien avec les partenaires de l'USP, seront considérés avec un intérêt particulier.

4) Enseignements et activités complémentaires

Il est rappelé qu'un doctorant sur contrat doctoral peut demander soit un contrat de base, auquel cas il n'est pas possible d'effectuer de vacation (à moins d'un avenant à discuter avec la DRH), soit un contrat dit « avec activités complémentaires », auquel cas il peut réaliser **jusqu'à** 64h eqTD.

Ces activités complémentaires peuvent être des enseignements (cas le plus fréquent), des activités d'expertise, de diffusion de l'information scientifique et technique et de valorisation des résultats de la recherche. Les activités d'enseignements sont mentionnées dans le contrat doctoral que gèrera la DRH de l'UNC (ou font l'objet d'un avenant au contrat en année N+1) ; les autres types d'activités complémentaires doivent être **impérativement et préalablement validées par l'ED**.

Si, pour une raison indépendante de sa volonté, un doctorant a été dans l'incapacité de réaliser la totalité des activités complémentaires prévues (par exemple de 64h eqTD) l'année N, il sera contraint de réaliser le volume horaire manquant l'année N+1.

Un avenant peut être signé d'une année sur l'autre, soit pour faire des enseignements (et/ou autres activités) l'année N+1 si aucun enseignement (et/ou autre activité) n'était envisagé l'année N, soit inversement pour ne plus faire d'enseignement (et/ou autres activités) l'année N+1 si le doctorant en avait effectué l'année N. Il est également possible de prévoir un avenant pour, par exemple, passer d'une activité d'enseignements l'année N à une activité d'expertise l'année N+1.

A titre indicatif : contrat de base → ~ 1750 € brut/mois ; contrat avec « activités complémentaires » → jusqu'à ~2050 € brut/mois selon le volume d'heures et type d'activités complémentaires à réaliser (Nota Bene : pas d'indexation du salaire sur le coût de la vie en NC).

(Source : arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.)

¹ Le conseil de l'ED du 12 mai 2017 a défini un nombre maximal de 3 doctorants par directeur de thèse en sciences exactes et, pour la période du contrat quinquennal en cours (2017-2022), de 6 en sciences humaines *sensu lato*.